

Comité Technique Local (CTL) des 16 et 22 mars 2017

Les représentants du personnel ont boycotté la 1ère convocation de cette instance (le 16 mars), afin de marquer leur rejet du nouveau règlement intérieur des CTL imposé par la Direction Générale qui veut museler les élus du personnel dans leur rôle de défenseur des agents (cf notre liminaire).

Le 22 mars, lors de la 2nde convocation, nous avons remis à la direction la pétition intersyndicale sur les restrictions des droits syndicaux signée par 231 agents soutenant l'action de leurs représentants.

Evolution des modalités de fonctionnement des Comités Techniques Locaux

Notre directeur nous a soumis pour avis la modification du règlement intérieur qui prévoit deux changements majeurs (cf notre liminaire et la pétition intersyndicale que vous êtes nombreux à avoir signée):

1- Jusqu'à présent, les représentants du personnel pouvaient bénéficier d'un temps égal au temps de séance pour la préparation et le compte-rendu. C'est-à-dire, pour 1/2 journée de séance, les élus avaient droit à une 1/2 journée de préparation et 1/2 journée de compte rendu. Maintenant, ce temps est limité à une seule 1/2 journée pour la préparation ET le compte rendu !! Il va falloir choisir entre les deux !!! Il est déjà difficile pour les élus de trouver le temps pour préparer utilement les dossiers et en rendre compte aux agents : demain, ces élus devront prendre sur leur temps personnel (ce qu'ils faisaient déjà en partie ...) pour assurer la défense de vos droits et garanties !!!

2- La DG (et donc la DISI Paris Normandie) ne rembourseront plus les frais de déplacement des suppléants participant aux instances. Nouveau scandale et tentative de décourager la représentation des agents et de tenter de faire supporter ces frais par les sections syndicales (qui n'en ont pas les moyens...) !!!

Notre directeur de la DISI ne dérogera sur aucun point aux directives du directeur général. Pour le prochain CTL, il nous convoquera pour une 1/2 journée (afin de limiter de fait notre temps de préparation), c'est pour lui amplement suffisant !!! Pourtant la démonstration par l'absurde a été faite lors de ce CTL puisqu'il a duré de 9H30 à plus de 17H. !!!

Suite à la remise en cause également du remboursement des frais occasionnés par les préparations des instances, nous avons demandé la mise à disposition des visio/audio-conférences pour chaque OS et sur tous les sites nécessaires. A quel coût ???

La création des DISI a généré de fait des déplacements très importants et coûteux. Cette organisation a été imposée par la direction générale. Nous n'avons donc pas à en assumer les conséquences financières.

De plus, comment concevoir sérieusement la préparation de dossiers en diminuant de moitié les droits syndicaux ??? Ce n'est pas sérieux !!! Sauf si notre directeur de la DISI considère (souhaite...) que les instances de dialogue social ne sont que des chambres d'enregistrement !!!

S'il pense nous museler par ces tentatives d'obstruction, il fait un bien mauvais calcul !!

Nous avons bien sûr voté CONTRE à l'unanimité des 3 OS.

Formation professionnelle

Le recensement des besoins en formation a lieu 3 fois par an :

- en fin d'année, recensement pour l'année suivante
- en avril, nouveau recensement à l'issue des entretiens professionnels
- en septembre, à l'arrivée des nouveaux agents

Le service est sans cadre A depuis le 1/07/2016. Il reste 2 agents (1 B et 1 C). Le cadre B répartit son activité à 50 % pour la formation professionnelle et 50 % pour l'assistance de prévention.

Bilan de l'année 2016

Depuis le déménagement de l'ESI CAEN Pierre Heuzé vers Hérouville St Clair, il n'existe plus de salle de formation. Les représentants Solidaires Finances Publiques s'interrogent donc sur la capacité d'organiser des formations au sein de l'ESI.

Dans le cadre national de rationalisation des PC, une étude doit être menée sur le maintien du matériel dans les salles de formation et d'e-formation (par ailleurs très peu utilisés). Les agents préfèrent utiliser leur poste de travail pour l'e-formation.

Forte augmentation des exclus de la formation, 46 pour la période 2014-2016 contre 13 pour la période 2013-2015. Cette augmentation est en partie due à la disparition des formations obligatoires qui gonflaient arbitrairement les chiffres.

Est-ce dû aussi à la population vieillissante et aux nombreux départs à la retraite à venir ???

Le directeur attire l'attention sur le fort absentéisme des formations payées par le CHSCT. Pour exemple, la manipulation des extincteurs sur le site de Versailles : 4 sessions de 12 personnes, aucune n'a fait le plein, la dernière 1/2 journée seulement 3 personnes !!!

Solidaires Finances Publiques n'a pas manqué de préciser que des A+ étaient parmi les absents de cette formation. Ils n'étaient pourtant pas loin, ils étaient dans leur bureau !!!

Bien que demandé depuis plusieurs années, nous n'avons toujours pas de bilan des examens qualifiants PSE, PSE-CRA et Analyste.

Plan de formation de l'année 2017

Aucune demande de formation pour 2017 n'a été refusée selon la direction locale.

Un 2ème examen de PAU est organisé en fin d'année. La DISI mettra en place un soutien à la préparation.

Solidaires Finances Publiques a demandé un meilleur accompagnement des collègues administratifs retenus pour suivre une formation qualifiante PROG ou ANA à l'IGPDE (de septembre à février). A l'issue de cette formation, entre l'écrit et l'oral (environ 15j), ils rejoignent leur service d'affectation dans leur ESI. Afin de les préparer au mieux pour l'oral, un tutorat et des oraux blancs devraient être systématiquement proposés.

Comme chaque année, nous déplorons que le bilan de la formation professionnelle soit donné pour information et que notre avis soit demandé uniquement sur le plan de formation qui n'est rien d'autre que la prévision d'inscription aux stages !!!

Fusion des 2 ESI de Versailles

La fusion administrative est décorrélée de la fusion immobilière. Selon la direction, le « nouvel » ESI sera d'une taille moyenne, « consolidée » d'environ 150 personnes. Il bénéficiera de missions variées et pérennes. Cependant, il subsiste un facteur de complexité avec les 3 sites (Montcalm, Chantiers, école des postes) séparés géographiquement.

- concernant la fusion immobilière : pas de nouvelles = toujours en attente de l'audit capacitaire mené par la Direction Générale

- concernant le futur chef de l'établissement fusionné : l'élu(e) sera ou bien un des 2 chefs d'ESI actuels, ou bien une troisième personne. C'est l'issue du résultat du mouvement de mutation qui le déterminera. Suspens jusqu'à la parution du mouvement de mutation des AFIPA !!!...

- l'adjoint au futur chef d'ESI est déjà désigné : Christian Chabot.

Ce dernier sera déchargé de ses missions à l'ESI Versailles Chantiers à partir du 1/04/2017. Aldo D'aversa reprendra les services actuellement dans son portefeuille. Il sera "logé" pendant cette phase dite de "préfiguration" de la fusion des ESI, d'avril à juin, à l'ESI de Versailles St Cloud bâtiment Montcalm. Est-ce temporaire ou définitif ? L'avenir nous le dira.

- concernant la configuration de ce nouvel « ESI Versailles »

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

2/6

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS

Et le 2ème IP? Qui sera le pilote de chacun de ses pôles? Là encore, suspens jusqu'à la parution du mouvement de mutation des IDIV. Ce sera en fonction des départs et du profil des arrivants.

Inutile de vous dire nos *inquiétudes sur l'avenir des ESI de petite taille (Caen, Nanterre, Orléans)* lorsque l'on nous parle d'ESI « consolidé » à 150 agents. Que penser pour ceux à 50 agents ou même moins ??? D'ailleurs, 2 d'entre eux n'ont toujours pas de responsables. Mais là encore, suspens jusqu'à la parution du mouvement de mutation.

Petit rappel : lors du GT informatique du 19/09/2016, le chef du SSI annonçait « Dans le cas d'une fusion seulement structurelle, le regroupement des deux établissements se traduira par la création administrative d'un établissement unique. Un directeur sera désigné, qui sera responsable du nouvel établissement. **Le second poste sera supprimé** et son actuel titulaire, maintenu en surnombre sur le site, bénéficiera des règles de garanties offertes aux agents dont le poste est supprimé par une réorganisation administrative. »

Sur ce sujet, notre directeur n'écoute pas vraiment la direction générale (ce n'est pas comme pour diminuer les droits syndicaux des représentants du personnel !!!). Il transfère le poste d'AFIPA, libéré par cette fusion administrative, au siège de la DISI.

Les effectifs (A, B et C) diminuent chaque année. Les missions RH seront transférées prochainement avec la mise en place des CSRH, mais protégeons nos AFIPA. Evitons le burn out de nos responsables de la DISI.

SFP étant contre les suppressions d'emplois, SFP ne peut que remercier le directeur de la DISI d'avoir pris une telle initiative.

Lors de la création des DISI, la Direction Générale avait promis le maintien de tous les ESI. L'administration ne respectant pas ses engagements, les 3 OS ont voté unanimement CONTRE

Point sur le Parcours d'Assistance Rénové (PAR) dans la sphère de l'AT Support Direction

Ce n'est que la suite de la fiche n°2 « Bilan et perspectives de la refonte du schéma d'assistance » engagée en 2009 présentée au GT informatique du 25/03/2015, suivi de la fiche n°6 « Les perspectives de l'assistance » du GT du 31/05/2016.

Le PAR permet aux utilisateurs d'accéder à un portail web, afin de s'auto-dépanner grâce à des fiches de résolution d'incidents. En cas d'absence de réponse au problème rencontré, l'utilisateur saisira un formulaire simplifié. De toute façon, il n'a plus la possibilité d'appeler son Assistance Téléphonique !!!

Une expérimentation a été conduite à compter du 19 octobre 2015 pour les SPF des départements 27, 45, 76, 92 et 95, tous rattachés à l'AT SPF de Rouen Les Mouettes. (cf notre CR CTL du 13/09/2016)

« Bilan très positif » aux dires de l'administration, la généralisation peut-être lancée et étendue aux autres AT.

BILAN dites-vous, mais où est-il caché ? Solidaires Finances Publiques ne l'a pas encore trouvé.

6 directions (Bas-Rhin, Yvelines, Calvados, Sarthe, DIRCODI Ile de France et DISI Pays du Centre) et les deux plateaux (Tours et Versailles) de l'AT Support direction débuteront cette expérimentation au 2ème trimestre 2017.

Pour notre directeur et notre responsable de l'ESI Versailles Chantiers, tout va bien, ils n'ont que des points positifs :

- toutes les directions retenues pour l'expérimentation saisissent déjà les AT par formuels
- les MMA DIR vont être centralisées ce qui va diminuer d'autant les appels pour les sauvegardes.
- le formuel apporte une certaine sérénité à l'agent de l'assistance. Ce dernier sera moins stressé, il aura toujours un sachant pour l'aider à l'analyse et à la réponse,
- moins de bruit sur le plateau.
- meilleures communications : l'AT saisira elle-même les messages d'information et elle en sera pleinement responsable (Enfin, si les MOA leur laissent la main)

Et l'utilisateur dans tout cela ??? Il doit se débrouiller tout seul, et seulement après s'il n'y arrive pas, il a le droit d'écrire et d'attendre ... une réponse plus tard !!!

Par contre, aucune réponse à nos questions sur l'AT SPF:

- nombre d'auto-dépannage par l'utilisateur ?
- existe-t-il une forte diminution des appels téléphoniques de la part des utilisateurs
- combien de formuels nécessitent un rappel téléphonique ?

- impact pour l'utilisateur : Combien de temps passe-t-il à chercher pour s'auto-dépanner ? Combien de temps passe-t-il pour saisir son formuel ?

Par ailleurs, suite au changement du marché de téléphonie (abandon de PROSODIE pour OBS), de nouveaux téléphones doivent être installés dans toutes les AT. Versailles est prévu pour le 9 Mai.

Changement des horaires d'équipe de l'exploitation à l'ESI Orléans

Certains agents du service exploitation travaillent en équipe depuis 2009. Chacune des équipes, constituée d'un agent B et de 2 agents C, assurait alternativement les vacations de 07H à 13H30 et 13H15 à 19H45. Le créneau de 19h45 a été institué à l'époque en cohérence avec la pratique du travail en équipe au sein du service ADO.

Evolution du contexte :

- en décembre 2015, abandon du poste de gardien-veilleur et déploiement de la télésurveillance du bâtiment la nuit et les week-end
- en 2016, retour au régime des horaires normaux pour les agents du service ADO
- chacune des 2 équipes d'exploitation est passée de 3 à 2 agents

Les agents en équipe de l'exploitation sont les derniers à quitter l'établissement à 19H45 . En cas d'absence de l'un, l'autre agent est susceptible de se retrouver seul dans le bâtiment sur la plage horaire de 19H00 à 19H45. Le problème de sécurité entre 19h et 19h45 a été signalé dans le registre santé sécurité au travail.

La direction a donc décidé de décaler la vacation qui débutera ainsi à 12H30 au lieu de 13H15 et se terminera à 19H00.

Par ailleurs, le dispositif de fermeture du site va être modifié : le portail sera refermé automatiquement à 18H00 au lieu de 20H00. Les entrées / sorties après 18H00 se feront à l'aide des badges déjà à disposition des agents.

Moralité :

- on ne le répètera jamais assez : il ne faut pas hésiter à signaler tout problème dans le registre santé – sécurité au travail. Ça peut servir !!!...
- C'est également la démonstration que les postes de gardien-veilleur avait une grande utilité pour la sécurité des agents.

De plus, un des agents est toujours dans l'attente d'une suite favorable à sa demande de reprendre des horaires normaux.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques et CGT se sont abstenus : le problème de sécurité existe toujours sur la plage horaire 7h-7h30 pendant laquelle un agent peut se retrouver seul.

Points divers de l'administration

- Relogement du service CSP/SFACT de la DRFIP45 à l'ESI d'Orléans

Le maître d'œuvre a été choisi l'an dernier. L'étude du bâtiment a été faite. Le plan des services a été finalisé. Des groupes de travail avec les agents des services (CQIF, EXPL) se sont tenus.

Les travaux peuvent commencer. Afin de réduire la durée des travaux, d'isoler au mieux la zone en travaux, il a été décidé de regrouper au RDC, pour une durée d'environ 8 semaines, les agents concernés.

- 6 et 7 avril : libération du 1^{er} étage (CQIF soit une vingtaine d'agents). Le déménagement sera effectué par une société, il faudra cependant une permanence de certains agents pendant les 2 jours. Des autorisations d'absence seront accordées.

- 1 à 2 mois : travaux du 1^{er} étage

début juin : fin prévisionnel des travaux du 1^{er} étage. Tous les agents (CQIF et EXPL) peuvent s'installer dans leurs nouveaux bureaux

juin : travaux du RDC

mi-septembre : le CSP/SFACT pourra rejoindre l'ESI.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

4/6

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS

Des groupes de travail se tiendront pour mettre en place les règles de vie commune (utilisation des mopieurs, matériels, cantine, parking)

Des travaux sur la chaufferie seront également entrepris en septembre.

- Fusion immobilière et administrative de ROUEN

La fusion immobilière et administrative se fera en même temps si possible au cours du 1^{er} trimestre 2018.

Regroupement administratif : même mode opératoire que Versailles.

Regroupement immobilier : le maître d'œuvre est en cours de recrutement. L'objectif étant de commencer les travaux en septembre pour une durée d'environ 6 mois.

Des GT composés du chef de service et une dizaine d'agents par service impacté seront mis en place en mai-juin.

Le directeur précise qu'il y aura unicité des services, juste répartition des services et aucune faveur aux agents d'un ESI par rapport à l'autre. La fusion est passée, il n'y a plus de DIT et plus de CSI !!!

Les représentants du personnel alertent la direction sur le nombre de places de parking et sur la difficulté de trouver une place dans les rues adjacentes.

En réponse, le directeur signale que *le parking est une option dans les travaux et n'est pas une obligation pour l'employeur.*

Les représentants du personnel proposent de supprimer les places réservées pour la direction, et la règle sera premier arrivé premier servi : *Égalité de traitement entre les 2 ESI mais aussi dans la hiérarchie !!!*

Questions diverses de Solidaires Finances Publiques

Le directeur de la DISI ayant décidé qu'un comité technique local devait se tenir sur une ½ journée (son discours sur le point n°2 concernant les modifications du règlement intérieur), il nous a demandé notre nombre de questions et de synthétiser afin de ne pas terminer trop tard.

CTL convoqué à 9h30, suspension de séance de 12h45 à 13h30 (pause réglementaire de 45 minutes conforme au droit du travail), il est 16h15 et ce CTL n'est toujours pas terminé !!!

- Nous avons de nouveau signalé que le service RH ne répond pas toujours aux messages des agents. Un agent attend toujours une réponse à son message de début janvier, pourtant relancé en février.
- Depuis novembre, certains agents de l'ESI de Caen signalent un problème dans le libellé d'affectation sur leur feuille de paie (ex : ESI Orléans à la place de Caen). En réponse à notre remarque, l'administration signale que ce problème est en cours de résolution. Les agents qui ont besoin de fournir une feuille de paie comme justificatif, peuvent demander à la RH une attestation d'affectation.
- Affichage des plages horaires de chaque ESI sur l'intranet pour une information transparente de tous. Notre directeur ne voit aucun intérêt à mettre cette information sur l'intranet. Un agent qui souhaite obtenir des informations dans le cadre d'une mutation, peut d'une part téléphoner à la RH, d'autre part, les horaires peuvent être ceux de travail en équipe ou d'horaire variable. L'agent est affecté à la résidence sans choix de ses horaires. De plus, lors des fusions immobilières, les horaires seront revus.
- Restructuration des services BNIF et SDNC – impact sur la CID 78. La DISI P-N est informée de cette restructuration mais n'a pas eu de contact particulier avec la DDFIP. Le directeur et le chef de l'ESI seront attentifs sur ce sujet.
- Entretien professionnel des 4 agents de la CID de Vanves. Ils ont été convoqués pour leur entretien professionnel à l'ESI de Nanterre alors que l'instruction sur l'entretien professionnel (p60) est pourtant très précise : « L'entretien se déroule sur le lieu et pendant les heures de travail de l'agent ». Encore une fois, l'administration ne respecte pas la réglementation. Frais de déplacement, durée de déplacement des 4 agents, quel gain pour l'administration ??? N'était-il pas plus judicieux de déplacer l'évaluateur sur Vanves pour 1 journée ???
- Affectation B PROG à la CID 78. La CAPL du 8 juillet 2016 a affecté un B PROG à l'ESI de Versailles Chantiers, cependant ce dernier n'est jamais arrivé. Il a été très discrètement détaché à l'ESI de Versailles ST Cloud. *Fusion des ESI avant l'heure ???* et de plus à la CID !!! Un B PROG ne peut pas demander une

mutation vers une CID excentrée, cherchez l'erreur !!!! La direction locale ne respecte pas ses engagements pris lors de la CAPL du 8 juillet 2016.

- Badgeage sur poste de travail (rue école des postes Versailles ST Cloud). Auparavant les agents hébergés sur le site de la DDFIP pointaient sur la pointeuse située au rez de chaussée près de l'entrée principal du bâtiment foncier. Ils passaient par l'entrée sécurisée des services fiscaux. Suite au remplacement du digicode, un nouveau badge a été attribué à chacun des agents Hélios, mais avec des droits d'accès limités au seul petit portail d'accès extérieur. Ils ne peuvent donc plus passer par le bâtiment foncier, et sont obligés de passer par l'escalier de service (issue de secours) pour accéder à leur bureau situé au 2ème étage. Ils doivent désormais pointer sur leur poste de travail et perdent ainsi du temps chaque jour.

L'adjoint de sécurité de la DDFIP n'a pas donné l'autorisation d'accès. Raison invoquée : il faudrait paramétrer les badges Hélios avec des droits d'accès plus larges, ce qui poserait un problème de sécurité sur le site... notamment dans certaines zones sensibles. Pourquoi les agents de l'ESI Versailles St Cloud, agents DGFIP, n'ont-ils pas les mêmes droits que les autres agents DGFIP de la DDFIP du bâtiment foncier ???

Qu'en est-il de la sécurité quand des agents doivent utiliser comme unique accès à leur bureau, une issue de secours ??? Les agents DGFIP de l'ESI sont-ils plus dangereux que leurs collègues DDFIP ???

- Avis défavorable à demande de mutation pour des postes de centrale. L'agent ne reçoit aucune information sur l'avis émis quant à sa candidature de demande de mutation sur des postes à la centrale pour des A Analyste ou PSE-CRA. Nous avons demandé de la transparence sur ce sujet. Le directeur prend acte afin d'améliorer la communication.

- Expérimentation du télétravail à domicile. Le télétravailleur doit déposer chaque semaine sa journée « télétravail » dans AGORA, ainsi ses collègues le voient absents du service. Comment savoir qu'il est au travail et non en congés ou formation ? Pour notre directeur, les agents des services concernés communiquent entre eux et chacun à l'information. Et bien, M. le directeur ce n'est pas toujours le cas !!!

Sur 9 candidatures retenues, seulement 4 ont réellement commencé le télétravail. Pour les 5 autres, les problèmes sont identifiés : il faut lever des problèmes techniques de sécurité d'accès aux applications ou équipements depuis l'extérieur.

Des agents absents en décembre (maladie, congés etc...) n'ont pas été informés et n'ont pas eu la possibilité de candidater. Des efforts sont attendus sur la communication de l'administration !!!! Et pourquoi ne pas les accepter après coup compte tenu de la faiblesse de l'expérimentation en cours ???

Ayant encore des questions sur le télétravail, mais l'heure avançant (il est déjà 17h05), le directeur de la DISI propose de faire un point sur l'expérimentation du télétravail au prochain CTL. Il précise que ce ne sera pas un point à l'ordre du jour, mais uniquement un point d'information. Cherchez la différence !!!

En conclusion :

Convocation des instances sur une ½ journée afin que les représentants du personnel ne bénéficient que du temps minimum pour préparer leurs dossiers.

Et bien, vous pouvez compter sur vos représentants Solidaires Finances Publiques qui ne baisseront pas les bras et qui continueront à préparer correctement et à poser toutes leurs questions, quelque soit le lieu et la durée de convocation !!!

231 agents de la DISI Paris-Normandie ont signé la pétition intersyndicale dans un délai très court.

MERCI à tous ceux qui soutiennent leurs représentants.

Dates de publication des projets de mutation :

Catégorie C : 10/04/2017 ; Catégorie A : 03/05/2017 ; Catégorie B : 04/05/2017 ;

Catégorie C technique : 07/06/2017

Prochain CTL DISI PN : prévu le 18 mai 2017

Prochain CHSCT DISI PN : prévu le 30 mai 2017

Assemblée Générale de la section DISI Paris-Normandie

Jeudi 11 mai 2017 au Centre huit à Versailles

Vos représentants Solidaires Finances Publiques en Comité Technique Local :

6/6

<u>Titulaires :</u>		<u>Suppléants :</u>	
Carole BAILLY	ESI ORLEANS	Isabelle TROUILLARD	ESI ORLEANS
Patrick PIMONT	ESI VERSAILLES St Cloud – CID Cergy	Marie-France FORNAY	ESI VERSAILLES Chantiers
Jean-Luc DEBON	ESI CAEN	Martine ROELAS	ESI ORLEANS